

Foire aux questions – Enregistrement Dialogue

(15 février 2018)

Table des matières

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?	1
Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?	1
Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?.....	3
Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais je ne vois pas toutes mes compagnies ou applications dans Dialogue. Que s'est-il passé?	3
Question : Quand dois-je faire vérifier mon identité et être désigné.e en tant qu'administrateur.trice de mon organisation par Téléfilm?	3
Question : Comment faire vérifier mon identité?.....	4
Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur de ma compagnie?.....	4

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?

Réponse : Dialogue est la nouvelle plateforme de Téléfilm. Soumettre une demande de financement sera plus rapide et intuitif grâce à ce guichet unique et sans papier. Éventuellement, tous les programmes seront disponibles dans Dialogue et tous les comptes individuels (Membres) et les comptes de compagnie (Organisations) seront créés ou migrés vers Dialogue. Lorsque ce sera fait, tous les membres pourront gérer leur profil, leurs Organisations et leurs applications directement, en tout temps. Les réponses dans cette FAQ vous aideront à gérer vos demandes durant cette période de transition.

Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?

Réponse : Durant la période de transition (jusqu'à ce que tout soit intégré à Dialogue), il y a trois scénarios possibles en matière de création de compte dans Dialogue:

1. **Vous avez déjà un compte dans eTéléfilm :** vous devez migrer votre compte eTéléfilm vers Dialogue.

Pour ce faire, connectez-vous à eTéléfilm et accédez à vos demandes de financement. Sélectionnez le programme de promotion. Un message apparaîtra, vous demandant de migrer votre compte sur Dialogue. Une fois que vous aurez consenti, vos données ainsi que celles relatives à votre compagnie principale sur eTéléfilm seront migrées sur Dialogue. Ces données incluent l'adresse, le nom, les numéros d'identification dans nos autres systèmes et la langue de correspondance. Vous devriez donc vous assurer que les informations se trouvant sur votre compte eTéléfilm sont à jour et faire les changements nécessaires avant de faire la migration. Vous ne serez pas en mesure de changer l'adresse courriel attachée au compte Dialogue une fois le compte créé, étant donné qu'il s'agit de votre identifiant unique sur la plateforme.

2. Votre compagnie existe déjà sur Dialogue et vous n'avez pas de compte dans eTéléfilm :

Un.e collègue disposant déjà d'un compte Dialogue peut vous créer un nouveau compte de membre et vous ajouter à l'organisation dont vous avez besoin. Cela peut être fait par n'importe quel collègue qui a accès dans Dialogue à l'organisation à laquelle vous désirez accéder. Pour ce faire, votre collègue doit se rendre dans la section Enregistrements de Dialogue et, à partir de ses organisations, sélectionner celle(s) à laquelle vous devez être ajoutée.e. Dans le profil de membre, votre collègue doit sélectionner l'option « Ajouter un membre ». Ils devront ensuite entrer votre prénom, nom de famille et adresse courriel. Vous recevrez un message courriel vous demandant de confirmer votre compte et votre association à chacune des organisations auxquelles vous avez été ajouté.e.

3. Vous êtes un nouveau membre et votre compagnie n'existe pas sur eTéléfilm : rendez-vous sur la page « Se connecter » du site web de Téléfilm et cliquez sur le bouton « Créer un compte » sous l'option « Vous êtes un nouveau client ». Ceci vous redirigera vers une seconde page où vous retrouverez une liste des programmes et la plateforme correspondante sur laquelle vous devrez faire votre demande. Cliquez sur l'option « Créer un compte Dialogue » et suivez les instructions qui vous seront présentées.

Note : Si vous désirez appliquer pour les programmes de certification de coproduction ou appel d'inscription aux festivals et marchés, suivez les instructions pour créer un compte eTéléfilm.

Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?

Réponse : Jusqu'à ce que tous les programmes et les comptes soient créés ou migrés dans Dialogue, deux scénarios sont possibles, tout dépendant du type de compte que vous détenez actuellement dans Dialogue.

- 1. Vous avez un compte Dialogue et êtes associé.e à une ou plusieurs organisations dans Dialogue:** vous serez en mesure de soumettre une demande immédiatement. Dirigez-vous simplement vers l'onglet « Actions » de Dialogue et cliquez sur « Soumettre une demande ».
- 2. Vous avez un compte Dialogue mais n'êtes associé.e à aucune organisation :** vous devez créer une organisation, ou si votre organisation existe déjà dans Dialogue, y être associé.e avant d'être en mesure de soumettre une demande. Dirigez-vous sous l'onglet Actions afin de créer une organisation. (Si l'organisation existe déjà dans l'un de nos systèmes, la création sera toutefois refusée étant donné que vous auriez dû migrer votre compte. Voir point 2.1) Lorsque ce sera fait, redirigez-vous vers l'onglet Actions et cliquez sur « Soumettre une demande ».

Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais maintenant, dans Dialogue, je ne vois pas toutes les compagnies ou applications auxquelles j'avais accès dans eTéléfilm. Que s'est-il passé?

Réponse : Lorsque vous migrez votre compte de eTelefilm vers Dialogue, seule la compagnie principale associée à votre compte est migrée.

Si vous êtes associé à différentes organisations qui ne sont pas liées entre elles ou que vous désirez que les compagnies-coquilles accessibles depuis eTéléfilm soient migrées sur Dialogue, veuillez contacter services@telefilm.ca. Vous devrez fournir une liste des compagnies à migrer dans Dialogue.

Cela signifie également que si vous aviez des demandes et projets dans, leur consultation et gestion sera faite uniquement dans eTéléfilm, en utilisant vos informations de connexion pour eTéléfilm.

Question : Quand dois-je faire vérifier mon identité et être désigné.e en tant qu'administrateur.trice de mon organisation par Téléfilm?

Réponse : Afin de parvenir à une entente, votre organisation doit être dotée d'un.e administrateur.trice désigné.e. Cependant, Téléfilm refusera toute demande de

vérification d'identité avant et sans que votre organisation ait reçu une réponse positive pour une de ses demandes ou que vous ayez fait une demande à un programme automatique. Une fois que la vérification d'identité aura été complétée avec succès, vous pourrez demander la désignation en tant qu'administrateur.trice.

Une fois que vous aurez reçu une réponse positive au sujet d'une de vos demandes ou que vous aurez appliqué à un programme automatique, vous pouvez commencer la désignation d'administrateur.trice en demandant votre vérification d'identité. Lorsque cette étape sera complétée, vous serez en mesure de demander le statut d'administrateur.trice pour votre ou vos organisations.

Question : Comment faire vérifier mon identité?

Réponse: Pour amorcer la vérification d'identité, cliquez sur l'icône en forme de tête au coin en haut à droite de votre écran et cliquez sur « Profil ». Dans votre profil de Membre, cliquez sur « vérification d'identité » et suivez les instructions.

La vérification d'identité est faite par une tierce partie (Sterling BackCheck). Vous recevrez un courriel vous guidant à travers le processus, qui prend vingt-quatre (24) heures à partir du moment où vous avez complété le formulaire auprès de Sterling BackCheck. Une fois la vérification d'identité complétée avec succès, vous serez en mesure de demander le rôle d'administrateur sous l'onglet Enregistrements dans les actions associées du profil de votre Organisation.

Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur de ma compagnie?

Réponse: Dirigez-vous vers vos organisations dans l'onglet Enregistrements de Dialogue et sélectionnez l'organisation pour laquelle vous désirez être désigné.e en tant qu'administrateur.trice. Dans le profil d'organisation, cliquez sur « Actions associées », juste sous le nom de votre organisation et sélectionnez « Demander le statut d'administrateur ». Dans l'écran qui suit, vous aurez à déposer les documents d'incorporation de votre compagnie (incluant la liste des administrateurs et propriétaires) et un certificat d'autorisation, complété et signé par un administrateur ou propriétaire de votre compagnie.

L'administrateur d'une organisation est autorisé à agir au nom de l'organisation dans la gestion, l'accès et usage de Dialogue par l'organisation, incluant la soumission de demandes, la soumission de documents corporatifs, la gestion du profil d'organisation, l'ajout de membres et la signature de contrats.